



Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2006

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2006, à savoir :

a) Le compte de fonctionnement :

	Fr.
	322'228'806.26
Total des charges	
Total des revenus	325'302'215.54
Excédent de revenus	<u>3'073'409.28</u>

b) Le compte des investissements :

	Fr.
Total des dépenses	30'692'355.69
Total des recettes	5'130'096.54
Investissements nets	<u>25'562'259.15</u>
./. Amortissements	22'216'565.05
Solde reporté au bilan	<u>3'345'694.10</u>

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2006 est approuvée.

Neuchâtel, le 7 mai 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot